

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 05829

Numéro SIREN : 810 311 738

Nom ou dénomination : 100 QUESTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2018 sous le numéro de dépôt 74742



1820773903

DATE DEPOT : 2018-07-19
NUMERO DE DEPOT : 2018R074742
N° GESTION : 2015B05829
N° SIREN : 810311738
DENOMINATION : 100 QUESTIONS
ADRESSE : 197 rue du Temple 75003 Paris
DATE D'ACTE : 2016/03/09
TYPE D'ACTE : CERTIFICAT
NATURE D'ACTE : ATTESTATION BANCAIRE

Crédit Mutuel

CCM PARIS PALAIS ROYAL
1 AVENUE DE L'OPERA 75001 PARIS
Tél. 08 20 88 09 92 (Service 0,12 €/min + prix appel) FAX 01 40 15 90 03 E-mail 0614900@creditmutuel.fr
BIC : CMCIFR2A

Augmentation de capital de S.A.S.

Certificat de souscription et de versement délivré par la banque

La banque ci-après :

CCM PARIS PALAIS ROYAL 1 AVENUE DE L'OPERA 75001 PARIS certifie par la présente,

qu'une somme globale de 29 997 € (trente mille euros euros), représentant 100 % des apports en numéraire, et un montant de 29 997 € correspondant à la prime d'émission dans le cadre de l'augmentation de capital de la société 100 QUESTIONS, ont été versés en compte spécial :

10278 06149 201154003 87

ouvert au nom de la société : 100 QUESTIONS
ayant pour siège : 197 RUE DU TEMPLE 75003 PARIS

à l'appui des souscriptions à l'augmentation du capital actuellement égal à 1 077 €.

Le présent certificat est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait le 09 mars 2016
(cachet et signature)
— Crédit Mutuel —
Paris Palais Royal
1 avenue de l'Opéra
75001 PARIS
Tél. 0820 880 992 (Service 0,12 €/min + prix appel)
Fax 01 40 15 90 03



1820773902

DATE DEPOT : 2018-07-19

NUMERO DE DEPOT : 2018R074742

N° GESTION : 2015B05829

N° SIREN : 810311738

DENOMINATION : 100 QUESTIONS

ADRESSE : 197 rue du Temple 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2016/03/09

TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

100 Questions
Société par actions simplifiée au capital de 1.077 euros
Siège social : 197, rue du Temple, 75003 Paris
810 311 738 RCS PARIS

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 9 MARS 2016

Je soussigné, Julien Karyofyllidis,

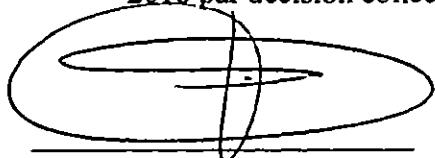
Président de la société 100 Questions, une société par actions simplifiée au capital de 1.077 euros ayant son siège social 197, rue du Temple, 75003 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 810 311 738 (la « Société »),

usant des pouvoirs qui m'ont été conférés par décision collective des associés en date du 9 février 2016,

- constate, au vu :
 - (i) du bulletin de souscription établi par Madame Anne Delamarche-Shadid, et
 - (ii) du certificat de dépositaire établi par Le Crédit Mutuel conformément à l'article L. 225-146 alinéa 1 du Code de Commerce, attestant de la libération intégrale du montant total de la souscription à l'augmentation de capital de la Société visée ci-après, soit la somme de 29.997 euros,

la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 33 euros, par l'émission de 33 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises au prix de 909 euros par action, décidée par décision collective des associés du 9 février 2016 ;

- constate la modification corrélatrice de l'article 7 (*Capital Social*) des statuts de la Société conformément à la décision adoptée le 9 février 2016 par décision collective des associés.



Le Président
Monsieur Julien Karyofyllidis

Enregistrement à : SERVICE D'IMMATRICULATION DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 26/06/2018 Dossiers 2018 32632, référence 2018 A 13795
Enregistrement : 375 € Pénalité : 73 €
Total liquide : Quatre cent quarante-huit Euros
Montant reçu : Quatre cent quarante-huit Euros
L'Agent administratif des finances publiques





1820773901

DATE DEPOT : 2018-07-19

NUMERO DE DEPOT : 2018R074742

N° GESTION : 2015B05829

N° SIREN : 810311738

DENOMINATION : 100 QUESTIONS

ADRESSE : 197 rue du Temple 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2016/02/09

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE : DECISION D'AUGMENTATION

15B 5029

100 Questions

Société par actions simplifiée au capital de 1.077 euros
Siège social : 197, rue du Temple, 75003 Paris
810 311 738 RCS PARIS

PA, 09.08.16, EA
DP, 09.03.16, AU-
CA, ~ > AT

DECISIONS DES ASSOCIES

EN DATE DU 9 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL

Greffe du tribunal
de Paris

19 JUIL. 2018

R74762

Le 9 février 2016, à 18 heures,

Au siège social de la Société,

- **Julien Karyofyllidis**
propriétaire de.....983 actions
- **Christophe Surbier**
propriétaire de.....11 actions
- **Julie Herzog**
propriétaire de.....6 actions
- **Marc Durand**
propriétaire de.....33 actions
- **Valéric Le Nédic**
propriétaire de.....22 actions
- **René-Marc Siccardi**
propriétaire de.....22 actions

associés (les « Associés ») détenant la totalité du capital de la société 100 Questions, une société par actions simplifiée au capital de 1.077 euros, ayant son siège social 197, rue du Temple, 75003 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 810 311 738 (la « Société »),

ont été invités, sur convocation du Président, à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- augmentation de capital d'un montant nominal de 33 euros par l'émission de 33 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises au prix de 909 euros

l'une (prime d'émission incluse), à libérer intégralement par versement en numéraire, représentant un prix de souscription total de 29.964 euros – Pouvoirs au président ;

- suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de personnes dénommées ;
- modification de l'article 7 des statuts (*capital social*) sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital susvisée,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président aux Associés ;
- une copie des statuts actuels de la Société ;
- un projet de statuts modifiés de la Société ; et
- le texte des projets de décisions soumises à l'approbation des Associés.

ONT ADOPTÉ LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré et après avoir pris connaissance du rapport du Président,

décident, sous la condition suspensive de l'adoption de la deuxième résolution ci-après, d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 33 euros pour le porter de 1.077 euros à 1.110 euros, par l'émission de 33 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune,

décident que les actions nouvelles seront émises au prix de 909 euros l'une, prime d'émission de 908 euros par action nouvelle incluse, correspondant à une souscription d'un montant total de 29.997 euros, et devront, lors de leur souscription, être intégralement libérées, pour la totalité de leur montant nominal et de la prime d'émission, par versement en numéraire,

décident que la prime d'émission, d'un montant total de 29.964 euros, sera inscrite à un compte spécial de capitaux propres, intitulé « prime d'émission », sur lequel porteront dans les conditions prévues aux statuts, les droits de tous les associés, propriétaires d'actions anciennes ou nouvelles, et qui pourra recevoir toute affectation décidée par la collectivité des associés,

décident que les souscriptions seront reçues au siège social à l'issue de la présente décision et jusqu'au 20 février 2016 inclus, étant précisé que la souscription sera close par anticipation dès que toutes les actions nouvelles auront été souscrites dans les conditions prévues dans la présente décision,

décident que les fonds provenant des versements en espèces seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur le compte « augmentation de capital » ouvert au nom de la Société dans les livres de la banque Crédit Mutuel - IBAN FR76 10278 06149 00020154005 05,

décident que les actions nouvelles seront soumises à toutes les stipulations statutaires, seront assimilées aux actions existantes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, en ce inclus le droit aux dividendes qui seraient mis en distribution à compter de la date de leur émission,

donnent tous pouvoirs au Président, à l'effet de :

- recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents,
- procéder à la clôture anticipée de la souscription ou, le cas échéant, proroger sa date,
- obtenir le certificat attestant la libération et la réalisation de l'augmentation de capital,
- procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'augmentation de capital,
- accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive l'augmentation de capital décidée conformément aux termes de la présente résolution, et
- d'une manière générale, prendre toute mesure et effectuer toute formalité utile à la présente émission.

DEUXIEME DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

décident, en conséquence de l'adoption de la première décision ci-dessus relative à l'émission d'un total de 33 actions nouvelles, de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L. 225-132 du code de commerce et d'en résERVER la souscription à :

- Madame Anne Delamarche-Shadid, née le 13 octobre 1968 à Saint Ouen (93), demeurant 1, boulevard de Magenta 75010 Paris, à concurrence de 33 actions, soit un apport en numéraire, prime incluse, de 29.997 euros.

TROISIEME DECISION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent et sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital objet des première et deuxième décisions ci-dessus,

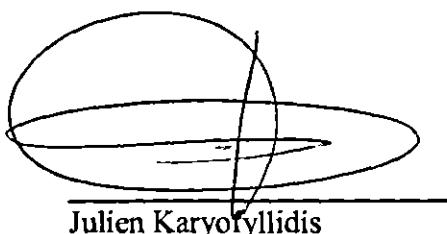
décident de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

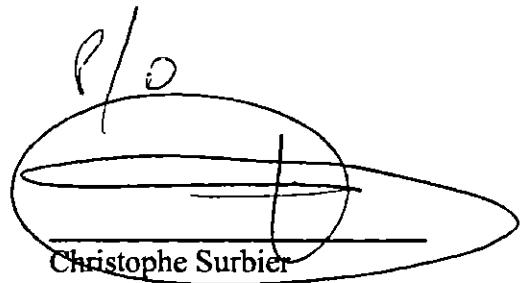
« *Le capital social est fixé à la somme de mille cent dix (1.110) euros.*

Il est divisé en mille cent dix (1.110) actions d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et libérées. »

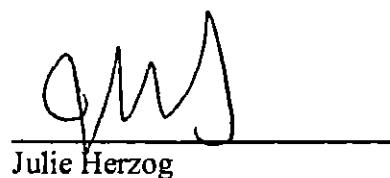
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.



Julien Karyofyllidis



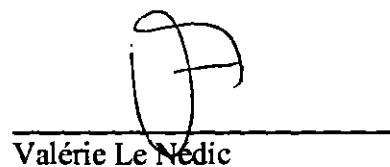
Christophe Surbier



Julie Herzog



Marc Durand



Valérie Le Nedic



René-Marc Siccardi